

**Moisson Rimouski-Neigette inc.**  
**États financiers**  
*31 mars 2023*

**Rapport de l'auditeur indépendant**

**États financiers**

État des résultats..... 1

État de l'évolution des actifs nets..... 2

Bilan..... 3

État des flux de trésorerie..... 4

**Notes complémentaires..... 5**

**Renseignements complémentaires..... 9**

---

Aux administrateurs de  
Moisson Rimouski-Neigette inc.

## Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Moisson Rimouski-Neigette inc. (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'Organisme tire des produits de dons et commandites pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et commandites, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022, de l'actif à court terme aux 31 mars 2023 et 2022, et des actifs nets aux 1er avril 2021 et 2022 et aux 31 mars 2022 et 2023.

De plus, l'Organisme ne comptabilise pas dans les comptes les dons en denrées reçus, les dons en denrées redistribués et les stocks de denrées en fin d'exercice malgré le fait que la juste valeur de ces dons fait l'objet d'une estimation raisonnable et que ces biens sont utilisés dans le cours normal des activités et auraient dû être achetés par l'Organisme à défaut d'un apport. À cet effet, les états financiers ne sont pas conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, car les dons en denrées reçus et redistribués ainsi que les stocks devraient être comptabilisés. Nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et commandites, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022, de l'actif à court terme aux 31 mars 2023 et 2022, et des actifs nets aux 1er avril 2021 et 2022 et aux 31 mars 2022 et 2023.

Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**MNP** SENCRL, s.r.l.<sup>1</sup>  
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Rimouski (Québec)  
Le 16 août 2023

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A124966

**Moisson Rimouski-Neigette inc.****État des résultats**

Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
<b>Produits</b>		
Dons		
Subventions - soutien aux organismes	422 001	327 486
Activités de financement (annexe A)	110 992	85 160
Carrefour alimentaire	26 644	37 488
COSMOSS - programme 100 degrés	1 936	952
Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire	5 821	14 229
Fonds québécois d'initiatives sociales	8 961	37 909
Participation des usagers	18 830	14 220
Projet manger mieux	22 326	22 189
Banque alimentaire du Canada	25 000	19 649
Intérêts	-	151 539
	<b>11 567</b>	<b>1 866</b>
	<b>654 078</b>	<b>712 687</b>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	356 215	285 337
Achat de nourriture (annexe C)	26 782	65 186
Assurances	6 198	4 670
Bureau	8 472	11 975
Carrefour alimentaire	3 106	952
COSMOSS - programme 100 degrés	2 917	4 729
Énergie	13 753	12 246
Entretien et réparations	12 012	11 268
Entretien et réparations du matériel roulant	7 290	6 624
Fournitures	3 345	13 966
Frais des activités de financement (annexe B)	484	1 453
Fruits partagés et Fonds québécois d'initiatives sociales	63 774	59 525
Loyer	38 063	39 248
Projet manger mieux	25 000	19 649
Représentation et déplacements	2 524	3 243
Services professionnels	15 557	-
Soutien aux cuisines collectives	14 586	3 841
Taxes et permis	2 228	1 516
Télécommunications	3 688	3 241
Intérêts et frais bancaires	737	363
Amortissement des immobilisations corporelles	27 244	25 433
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(6 489)	(8 626)
	<b>627 486</b>	<b>565 839</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>26 592</b>	<b>146 848</b>

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Moisson Rimouski-Neigette inc.**  
**État de l'évolution des actifs nets**  
*Exercice clos le 31 mars 2023*

				2023	2022
	<i>Investis en immobili- sations affectés (note corporelles</i>	<i>Fonds affectés (note 10)</i>	<i>Non affectés</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
<b>Solde au début</b>	71 126	563 127	273 538	907 791	760 943
Excédent des produits sur les charges	-	-	26 592	26 592	146 848
Acquisition d'immobilisations corporelles	18 342	-	(18 342)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(27 244)	-	27 244	-	-
Affectations d'origine interne	-	185 000	(185 000)	-	-
Amortissement des apports reportés	6 489	-	(6 489)	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>68 713</b>	<b>748 127</b>	<b>117 543</b>	<b>934 383</b>	<b>907 791</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Moisson Rimouski-Neigette inc.****Bilan**

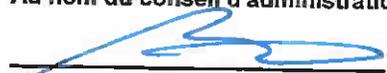
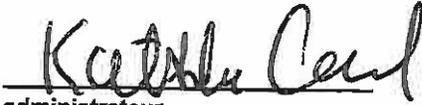
31 mars 2023

	2023	2022
<b>Actif</b>		
<b>Court terme</b>		
Encaisse	122 043	460 465
Placements temporaires, taux variable	725 427	315 389
Débiteurs (note 3)	4 397	7 028
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	10 311	10 311
	862 178	793 193
Placements (note 4)	81 134	79 896
Immobilisations corporelles (note 5)	83 853	92 755
	1 027 165	965 844
<b>Passif</b>		
<b>Court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	43 853	17 513
Apports reportés (note 7)	33 789	18 911
	77 642	36 424
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	15 140	21 629
	92 782	58 053
<b>Actifs nets</b>		
Investis en immobilisations corporelles	68 713	71 126
Affectés (note 10)	748 127	563 127
Non affectés	117 543	273 538
	934 383	907 791
	1 027 165	965 844

Engagement (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

  
administrateur  
administrateur

**Moisson Rimouski-Neigette inc.**  
**État des flux de trésorerie**  
*Exercice clos le 31 mars 2023*

	2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	26 592	146 848
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	27 244	25 433
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(6 489)	(8 626)
	47 347	163 655
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	43 849	(108 821)
	91 196	54 834
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(1 238)	(948)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(18 342)	(19 940)
	(19 580)	(20 888)
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	71 616	33 946
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	775 854	741 908
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	847 470	775 854
<b>Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		
Encaisse	122 043	460 465
Placements temporaires, taux variable	725 427	315 389
	847 470	775 854

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**1. Description de l'organisme**

Moisson Rimouski-Neigette inc. (l'« Organisme »), constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), fournit un service de comptoir alimentaire pour des individus et organismes dans le besoin. Il est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est conséquemment exempté des impôts.

**2. Principales méthodes comptables**

L'Organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

**Placements**

Les placements sont comptabilisés au coût.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	<b>Méthodes</b>	<b>Taux et période</b>
Matériel roulant	Amortissement dégressif	30 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Équipements	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	10 ans

**Comptabilisation des apports**

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

**Apports reçus sous forme de biens et de services**

L'Organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

**Instruments financiers**

*Évaluation initiale*

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

**2. Principales méthodes comptables (suite)**

**Instruments financiers (suite)**

*Évaluation ultérieure*

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

*Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

*Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**3. Débiteurs**

	2023	2022
Taxes à la consommation		
Intérêts à recevoir	4 083	4 614
Dépôt de garantie	314	314
	-	2 100
	4 397	7 028

**4. Placements**

	2023	2022
Dépôts à terme à rendement progressif, 1,80 % à 4,25 %, échéant de janvier 2024 à décembre 2024	91 445	90 207
Placements réalisables au cours du prochain exercice	10 311	10 311
	81 134	79 896

**5. Immobilisations corporelles**

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<b>2023 Valeur nette</b>	<b>2022 Valeur nette</b>
Matériel roulant	116 652	78 746	37 906	38 693
Matériel informatique	23 340	14 120	9 220	11 170
Équipements	179 873	143 146	36 727	42 892
Améliorations locatives	102 826	102 826	-	-
	<b>422 691</b>	<b>338 838</b>	<b>83 853</b>	<b>92 755</b>

**6. Crédoiteurs et charges à payer**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Fournisseurs	5 602	-
Salaires à payer	30 869	11 130
Sommes à remettre à l'État	7 382	6 383
	<b>43 853</b>	<b>17 513</b>

**7. Apports reportés**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
COSMOSS - programme 100 degrés	2 000	9 921
Carrefour alimentaire	6 276	8 212
Fonds québécois d'initiatives sociales	12 447	778
Programme P.R.S.	13 066	-
	<b>33 789</b>	<b>18 911</b>

**8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles**

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles pour l'exercice sont les suivantes :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Solde au début	21 629	30 255
Montant amorti dans les résultats	(6 489)	(8 626)
Solde à la fin	<b>15 140</b>	<b>21 629</b>

**9. Commandite de services et autres**

L'Organisme a bénéficié de divers services qui n'ont pas été comptabilisés aux états financiers dont :

- honoraires;
- publicité.

Au cours de l'exercice, l'Organisme a reçu des dons en nature et de la nourriture de la collectivité ayant une juste valeur marchande de 4 882 736 \$ (1 723 923 \$ en 2022). Ces dons qui n'ont pas été comptabilisés aux états financiers ont été redistribués auprès des individus dans le besoin.

**10. Affectations d'origine interne**

En 2022, le conseil d'administration a affecté un montant de 125 000 \$ pour le réaménagement des locaux de l'Organisme.

En 2023, le conseil d'administration a affecté un montant de 185 000 \$ pour le projet d'infrastructures. Au cours du même exercice, les montants de 226 030 \$ et de 200 000 \$ affectés initialement aux immobilisations corporelles et aux frais liés à la COVID-19 ont été transférés au projet d'infrastructures.

	Solde au début	Augmentation	Diminution	Solde à la fin
Dépannage des cuisines collectives	12 097	-	-	12 097
Immobilisations corporelles	226 030	-	226 030	-
Frais liés à la COVID-19	200 000	-	200 000	-
Réaménagement des locaux	125 000	-	-	125 000
Projet infrastructures	-	611 030	-	611 030
	<b>563 127</b>	<b>611 030</b>	<b>426 030</b>	<b>748 127</b>

L'Organisme ne peut utiliser les montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement du conseil d'administration.

**11. Engagement**

L'engagement pris par l'Organisme en vertu d'un bail, échéant en mars 2025, totalise 82 087 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2024	40 437
2025	41 650

**12. Instruments financiers**

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et charges à payer.

**Moisson Rimouski-Neigette inc.**  
**Renseignements complémentaires**  
*Exercice clos le 31 mars 2023*

---

2023 2022

---

**Annexe A - Activités de financement**

Guignolée	1 144	-
Moisson 52	25 500	31 915
Grande collecte	-	5 573
	<b>26 644</b>	<b>37 488</b>

---

**Annexe B - Frais des activités de financement**

Fournitures et publicité (grande collecte)	95	901
Fournitures et publicité (activités diverses)	389	552
	<b>484</b>	<b>1 453</b>

---

**Annexe C - Achat de nourriture**

Achat de nourriture	9 872	49 288
Transport de denrées	16 910	15 898
	<b>26 782</b>	<b>65 186</b>

---